

DES PLANTES À AVOIR À L'ŒIL !

Le retour des beaux jours est aussi celui des plantes indésirables dans les jardins et dans les champs. Quelques rappels utiles pour accompagner cet appel à la vigilance.

Alors que le printemps fait pointer les premiers bourgeons, il est bon de rappeler que certaines plantes, appelées néophytes, peuvent développer un caractère envahissant et poser des problèmes multiples. Ceux-ci peuvent concerner la santé humaine ou animale, la perte de biodiversité, la concurrence envers d'autres plantes ou encore causer des dommages aux infrastructures.

Dans notre région, il s'agit d'être particulièrement attentif aux espèces telles que le bunias d'Orient (*Bunias orientalis*), la berce du Caucase (*Heralceum mantegazzianum*) et les solidages américains (*Solidago canadensis* et *gigantea*).

Pour lutter contre ces plantes et éviter qu'elles ne se répandent de manière disproportionnée, les gestes sont relativement simples et nécessitent d'intervenir avant la montée en graines. Il s'agit d'arracher la plante avec ses racines au moyen d'une bêche ou d'une pioche et de mettre les fleurs et les racines dans un sac pour être incinérées. Il convient ensuite de s'assurer que les plantes ne réapparaissent pas les années suivantes, car des graines ont pu rester dans le sol et pourraient germer dans les années à venir.

Bien d'autres espèces exotiques envahissantes sont présentes dans le canton de Neuchâtel et pour lesquelles il est aussi conseillé d'être vigilant: le séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) et bien d'autres encore.

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites internet du canton de Neuchâtel (www.ne.ch/neophytes) et d'InfoFlora (www.infoflora.ch/fr/neophytes/neophytes.html) •

MESURES D'ÉCONOMIES

Les craintes annoncées en 2022 par la Confédération quant aux risques d'une rupture dans l'approvisionnement en énergie de notre pays ont contraint les cantons et les communes à prendre des mesures d'économies.

Dès septembre 2022, notre commune a pris plusieurs décisions consistant notamment en la limitation de la température à 20°C dans les locaux de l'administration et à 17°C pour les salles de sport, les ateliers et sous-sols, la limitation de la température de l'eau sanitaire à 60°C, l'extinction et si possible le débranchement des appareils électriques durant la nuit et l'utilisation avec parcimonie de ceux-ci durant la journée, ainsi qu'une extinction totale de l'éclairage public de minuit à 5h sur l'ensemble du territoire communal.

Ces mesures prises par le Conseil communal dès le mois d'octobre ont porté leurs fruits. En effet, à titre d'exemple, des comparaisons ont été faites sur les mois de janvier et février des exercices 2022 et 2023 sur une douzaine de bâtiments communaux et les résultats sont édifiants.

Au niveau du gaz, la diminution de la consommation est de l'ordre de 20% et au niveau de la consommation de l'électricité de 15% environ.

Toutefois, ces diminutions ne permettront pas de compenser les augmentations significatives du coût de l'énergie. Au niveau du gaz, toujours sur la base des données à disposition pour les bâtiments analysés, la dépense totale pour les mois de janvier et février est passée de Fr. 88'550.- en 2022 à Fr. 125'351.- en 2023, soit une augmentation de 41%. Pour ce qui est de la consommation électrique, l'augmentation financière se situe à 11% environ, soit environ un millier de francs pour ces bâtiments-là.

Ces différents éléments restent toutefois influencés par les températures extérieures et la luminosité.

S'agissant de l'extinction nocturne de l'éclairage public, les chiffres semblent se confirmer avec des économies de l'ordre de 13'200 KW/h par mois, soit l'équivalent de la consommation de 40 à 50 ménages.

L'ensemble de ces mesures sont reconduites pour l'année en cours. •

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des habitants (CdH) est la première « porte d'entrée » de la commune, celle que poussent les nouveaux habitants qui s'installent dans notre commune pour déposer leurs papiers. Le CdH administre également les départs vers d'autres horizons et les déménagements à l'intérieur de la commune, délivre les attestations de domicile, de séjour, de vie et de bonnes mœurs, gère la procédure d'acquisition ou de renouvellement de la carte d'identité, collabore avec le service cantonal des migrations pour les permis de séjour et d'établissement des personnes étrangères, s'occupe administrativement des cimetières, distribue les cartes d'accès aux conteneurs de déchets enterrés et organise les élections et les votations dans la commune. •



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO: CHRISTELLE LOUP, LUDOVIC KNEISSLER ET LAURA VONLAUFEN

© TAM BERGER (8/24)



ANNONCES

AVIS À LA POPULATION

Dans le cadre du Mood Festival, la place de Longereuse sera fermée depuis le lundi 1^{er} mai 2023 dès 18h jusqu'au lundi 8 mai 2023. L'écopoint sera inaccessible du vendredi 5 mai au lundi 8 mai. Les bennes à papier et carton seront déplacées à l'écopoint de la Pénétrante à la rue de l'Areuse.

INVITATION AUX ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Le Cocktail des entreprises 2023 aura lieu mercredi 3 mai à 19h à espaceVAL à Couvet. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez pas à vous inscrire à cette manifestation conviviale ouverte à toute PME et commerce de proximité. Tél. 032 886 43 60 ou courriel FinancesEconomie.VDT@ne.ch

TAILLE DES HAIES

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur. Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4,5 mètres doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquant la signalisation. Les haies en bordure de la voie publique doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation. Les bornes hydrants seront accessibles en tout temps.

COURSE DES AÎNÉ-E-S

Chaque automne, une course des aîné-e-s est organisée en faveur des retraité-e-s habitant dans la Commune. Bénéficiant d'un soutien financier communal, elles sont organisées par des bénévoles. La personne qui s'en occupait à Saint-Sulpice ayant mis fin à son activité, appel est lancé pour reprendre le témoin. Renseignements auprès du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (032 886 43 60, FinancesEconomie.VDT@ne.ch). •



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Fleurier – Rue des Sugits 4
Noiraigue – Rue de l'Areuse
Fleurier – Rue du Docteur Edouard-Leuba 1
Buttes – Route de la Robella 2
Couvet – Rue du Burcle
Travers – Rue Sandoz-Travers 12
Buttes – Le Faubourg 19
Couvet – Rue de la Gare 14

DATEs LIMITEs OPPOSITION

2 mai 2023
2 mai 2023
2 mai 2023
2 mai 2023
2 mai 2023
8 mai 2023
8 mai 2023
8 mai 2023



INFORMATION PRATIQUE

TEMPLES

Le dicastère des infrastructures rappelle que suite à la parution de la brochure relative aux itinéraires casadéens, les temples de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Buttes, Saint-Sulpice et des Bayards seront accessibles aux éventuels visiteurs, durant la journée, du 1^{er} mai au 30 septembre.